

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souve-  
rain-Pont, n. 320; chez les dames MARIOT et de  
SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-  
libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à rece-  
voir, conjointement avec les autres bureaux, les avis  
et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT,  
libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous  
les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par  
trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO,  
pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### ANGLETERRE.

Londres, le 23 avril. — Le *Morning-Chronicle* dit que les  
dissidens se sont trouvés offensés par ce qu'on a dit dans les cham-  
bres, relativement à leur désir de voir échouer le bill en faveur  
des catholiques.

Dans la chambre des pairs, lord Holland a présenté une pé-  
tition des dissidens de Warcham, en faveur des catholiques. Les  
pétitionnaires réclamaient contre l'accusation d'intolérance qu'on  
a intentée aux dissidens sur la foi de quelques pétitions adressées  
aux chambres par des hommes qui ne savaient pas ce que c'était  
d'être dissidens.

Dans la chambre des communes on a lu pour la première fois  
le bill pour l'augmentation du cens électoral en Irlande. Il paraît  
que ce bill ne passera point sans éprouver de l'opposition de la part  
de ceux mêmes qui votent pour les catholiques.

Le *Morning-Herald* attaque les bills pour la dotation du  
clergé et l'augmentation du cens électoral.

La troisième lecture du bill de l'émancipation était fixée  
pour le lundi 25.

Le *New-Times* croit que les catholiques auront plus de voix  
qu'à l'ordinaire dans la chambre.

Par le *Carn Brea castle* arrivé à Douvres, venant du Ben-  
gale, on a reçu des nouvelles favorables aux armées anglaises. Les  
Birmans ont été battus en plusieurs rencontres. On dit même que  
les Anglais sont entrés dans l'Ummerapoura, capitale de l'empire  
birman.

D'après le journal *the Sun*, ce ne serait point la capitale, mais  
une forteresse birmane qui aurait été prise par une division de  
l'armée britannique, composée des troupes de Madras. On aurait  
trouvés dans cette place des bijoux de la valeur de 5 lacks de rou-  
pies, et des trésors montant à 12 lacks roupies.

### FRANCE.

Paris, le 26 avril. — Aujourd'hui, à la chambre des députés,  
M. le président de la chambre a donné lecture d'une lettre close  
de S. M., et d'une autre de M. le ministre de l'intérieur, toutes  
deux adressées à son président.

#### Lettre du roi.

Notre intention étant de nous faire sacrer dans l'église métropolitaine  
de notre bonne ville de Rheims, nous vous faisons cette lettre pour vous  
dire que notre désir est qu'une grande députation de notre chambre des  
députés des départemens se rende le 29 mai en notre dite bonne ville, afin  
d'assister à cette cérémonie. La présente n'étant à d'autre fin, nous prions  
Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

De notre château des Tuileries, le 25 avril, de l'an de grâce 1825, et  
de notre règne le 1<sup>er</sup>.

Signé CHARLES.

#### Lettre de M. le ministre de l'intérieur.

M. le président, le roi a daigné m'autoriser à vous annoncer que des  
loges ont été données afin de préparer, à l'occasion du sacre, des logemens  
à Rheims, pour cent membres de la chambre, indépendamment de ceux  
qui sont affectés à la grande députation.

Une foule extraordinaire s'est portée ce soir au Théâtre-  
français, où l'on jouait le *Tartuffe*: on sent bien que le désir de  
voir un chef-d'œuvre que tout le monde sait par cœur n'était  
pas la seule cause d'un tel empressement. Des applaudissemens et  
des acclamations, dont l'intention ne peut être méconnue, ont  
accompagnés tous les passages qui offraient quelq'allusion aux événe-  
mens de Rouen et aux discussions qui viennent d'avoir lieu. Il est  
évident que les habitans de Paris ont voulu venger leurs voisins  
du petit coup d'état dont l'autorité les a frappés en défendant le  
*Tartuffe*. Les loges se sont jointes au parterre pour exercer cette  
innocente représaille. Aucun des traits lancés par Molière n'a  
manqué son but. Les Rouennais n'auraient pas mieux fait.

Des Anglais sont arrivés à Lyon avec l'intention d'y établir  
une fabrique de bière blanche pétillante qui aura par son goût,  
dit-on, de l'analogie avec le vin de Champagne.

On dit que Mgr. le cardinal Fesch, archevêque en titre du  
diocèse de Lyon, consent à donner sa démission d'un siège qu'il  
peut occuper, à la condition d'être remplacé par un évêque  
français qu'il a lui-même désigné.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 25 avril.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi portant régle-  
ment définitif du budget de l'exercice de 1823.

M. de la Bourdonnaye prononce un discours où il s'étend sur  
les marchés de l'armée d'Espagne, il finit par demander l'ajour-  
nement des comptes du ministère de la guerre, et dans le cas où ils  
seraient admis, il vote le rejet de la loi.

M. le ministre des finances réplique à M. de la Bourdonnaye.

M. Foy: Messieurs, lorsque fut révélé dans cette enceinte le scandale  
des marchés passés et accomplis pour la subsistance de nos troupes en Es-  
pagne, une voix puissante, celle là même que vous venez d'entendre,  
s'éleva, qui essaya de vous expliquer comment et pourquoi le crédit de cent  
millions voté par les chambres dans la prévoyance d'une guerre lentement  
progressive, se trouvait excédé de cent sept millions, alors que la prompti-  
tude du succès avait trompé tous les calculs et dépassé toutes les espé-  
rances. M. le président du conseil entreprit de justifier les marchés par la  
nécessité; et non pas, disait-il, une nécessité de circonstances tenant au  
manque d'approvisionnement ou à d'autres considérations passagères; mais  
une nécessité constitutive et permanente, provenant de ce que la magis-  
trature militaire ne suffisait pas à ces difficiles fonctions. Dans cet état de  
choses, il ne s'était trouvé en France, suivant le ministre, qu'une seule  
tête capable de faire marcher l'administration de l'armée.... Eh bien,  
Messieurs, cet homme unique, cette providence administrative, ce sau-  
veur de nos soldats, le sieur Ouvrard est à la Conciergerie (Rires uni-  
versels.)

Le munitionnaire de l'armée d'Espagne, et quelques fonctionnaires de  
l'administration militaire, ont été livrés à la justice, mais les véritables  
coupables, les coupables importants sont-ils atteints? On parle de corrupteurs,  
et d'hommes qui se sont laissé corrompre. Est-ce là chose bien étrange par  
le tems qui court, et avec la direction de cupidité et d'agiotage imprimée aux  
affaires de notre pays? (Mouvement général dans l'assemblée.) Est-il d'ail-  
leurs de la nature de la corruption de laisser derrière elle des fils que puis-  
sent saisir l'instruction judiciaire.

Eh que parlé-je d'instruction judiciaire! ne s'arrêtera-t-elle pas, n'est-elle  
pas déjà arrêtée, paralysée, impuissante, devant des accusations, et des  
accusés qui sortent de la compétence des tribunaux ordinaires, a-t-elle pou-  
voir pour accuser et poursuivre, s'il y a lieu, ceux qui ont demandé au  
roi des accusations et des poursuites? Cette soif de justice dont on dirait  
que furent dévorés pendant quelques jours les conseillers de la couronne,  
ne serait-elle pas une ruse imaginée à l'effet d'éloigner de leurs têtes la res-  
ponsabilité qui les presse et les obsède? (Nouveau mouvement.) Et tout cet  
éclat d'enquêtes administratives, de rapports ministériels et de procédures  
judiciaires, ne serait-il pas un vain leurre momentanément offert aux exi-  
gences de la publicité.

Voilà MM. quelques-unes des questions qu'il importe d'éclaircir. Toutes  
celles qui se rattachent à l'opportunité et aux stipulations des marchés ont  
été résolues par la commission d'enquête au travail de laquelle nous devons  
rendre hommage.

Quelle que fût, en l'année 1823, la divergence des opinions sur la jus-  
tice ou la convenance d'une expédition en Espagne, encore étaient-elles  
unanimes en ce point que l'invasion n'ayant pas la conquête pour objet,  
il fallait se départir du principe de la conquête, qui veut que la guerre  
nourrisse la guerre, et qu'il y avait lieu à pourvoir à la subsistance des trou-  
pes par un système régulier d'administration.

Six mois avant que le roi fit la guerre, le sieur Ouvrard l'avait commen-  
cée pour son compte.... (on rit) en se constituant le défenseur, l'emprun-  
teur, le banquier de l'armée de la Foi. Le 28 janvier 1823, le roi fait  
connaître à la nation et aux chambres sa haute détermination; aussitôt l'in-  
certitude et le soupçon planent sur le service de la guerre, de vives inquié-  
tudes se répandent à Paris et à la frontière relativement aux approvision-  
nemens de l'armée. Des bruits d'accaparement parcourent les campagnes  
comme aux premiers tems de notre révolution.

Les magasins sont pleins ou se remplissent, et personne ne veut croire à  
l'exactitude des états de situation. Les employés de la direction générale  
des subsistances se disent les uns aux autres qu'un nouveau régime d'ad-  
ministration se prépare, dans lesquels ils ne seront plus les employés di-  
rects du gouvernement. Le corps de l'intendance militaire, bien qu'affai-  
bli par les mutilations qu'il a subies depuis dix ans, possède encore des sujets  
dont l'habileté pratique a été constatée par des succès; et on va chercher,  
pour administrer l'armée, un ancien sous-inspecteur aux revues qui n'a  
jamais administré de troupes à la guerre; et on lui donne pour coopérateurs  
trente jeunes gens, zélés sans doute, mais dépourvus d'expérience; et les  
rangs subalternes de l'administration se peuplent de suppôts de la police,  
d'hommes tarés, dont plusieurs, pour me servir de l'expression technique  
d'un administrateur qui les a eus à sa disposition, avaient une excellente  
opinion, mais avaient oublié de se faire pendre; et la première parole  
du nouvel intendant en chef est pour réclamer l'intervention d'un entre-  
preneur général actif et intelligent; et le nom de cet entrepreneur général  
actif et intelligent est déjà dans toutes les bouches: c'est le sieur Ouvrard.

On n'a pas entendu le sieur Ouvrard développer lui-même ses projets  
sur l'Espagne. Qui peut douter qu'il ne les ait concertés d'avance avec  
ceux qui exercèrent plus tard de l'influence sur la conduite de la guerre?  
Ils les a racontés aux hommes du gouvernement, et même, dit-on, au  
président du conseil. (Mouvement.)

Le marché est passé au ministère de la guerre pour la fourniture de la  
viande, et ce marché est donné à un de ses prête noms. Le besoin de  
transports provoque un autre marché, et il entre en négociations avec l'ad-  
judicataire du marché des transports. Mais à Paris on entame tout et on  
n'achèvera rien. Il suffit à M. Ouvrard d'avoir aperçu l'embarras de la po-  
sition de celui-ci, l'influence prédominante de celui-là, et surtout le manque  
d'ensemble et de direction dans les conseils. C'est assez pour lui d'être as-  
suré que les uns le protègent et que les autres ne songent pas à le troubler  
dans l'exécution de ses vastes desseins. Il court à Bayonne, parce que c'est  
à Bayonne que tout se consommera.

A Bayonne avait apparu une espèce de conseil d'administration de l'armée,  
si tant est qu'on puisse donner ce nom à une convocation fortuite en appa-

fence, et nullement en harmonie avec les réglemens, ni avec la responsabilité de chaque ordre de fonctionnaires publics.

Qui avait formé ce conseil ? était-ce le ministre de la guerre ? Non : le ministre de la guerre en ignorait même l'existence. Était-ce le prince généralissime ? Non S. A. R. n'était pas encore arrivée.

C'est de cette institution informe et éphémère que sont sortis, complets et sans travail, comme Minerve du cerveau de Jupiter, des marchés qui étaient la ruine du trésor.

L'intendant en chef, Sicard, avait été amené, c'est à la justice à dire par qui et comment, à abdiquer ses fonctions devant le conseil de Bayonne. Appelé par le choix du roi à l'honneur de conférer des besoins des soldats avec leur auguste généralissime, on ne lui avait pas même permis d'approcher de la personne du prince. C'est lui qui vous le dit, Messieurs, dans un mémoire qu'il vous a distribué, et il vous dit aussi qu'on l'a contraint de renoncer : quelques modifications qu'il eut la velléité d'introduire dans les marchés, tant sous le rapport des formes que sous celui du fond, et que les injonctions faites avec vivacité par les officiers généraux qu'il nomme et qu'il qualifie, lui ont fait croire que sa responsabilité était dégagée. Il se présente à vous, non pas comme un chef d'administration, mais comme un subalterne. Ce n'est plus l'homme du roi, l'organe de la loi ; c'est tout simplement une machine à signer des marchés et des mandats.

Le ministre de la guerre aussi était à Bayonne : mais à Bayonne, on a fait comme s'il n'y était pas. Ses subordonnés, soit officiers généraux, soit administrateurs, ne se sont pas aperçus de sa présence.

Oui, Messieurs, il est arrivé au milieu des préparatifs et du mouvement d'une guerre active, que le département ministériel chargé de pourvoir aux besoins de l'armée a été comme absorbé dans l'omnipotence du ministre des finances, président du conseil. C'est M. le président du conseil qui a eu la correspondance directe avec le quartier-général. C'est à M. le président du conseil qu'ont été envoyés immédiatement les marchés de Bayonne. M. le maréchal duc de Bellune, dans la stupeur causée par l'apparition subite de ces marchés, avait donné sur les lieux une approbation restrictive et conditionnelle. Aussitôt après son retour à Paris, il s'est prononcé contre ce qui avait été précipité à Bayonne ; il a fait voir que les fonds du trésor et les magasins de l'état étaient mis à la merci d'un spéculateur sans argent et sans crédit ; il a déclaré que le nationnaire gagnerait plus de 110,000 fr. par jour, non compris les bénéfices énormes provenant du rachat des bons et d'autres opérations illicites ; et les assertions de M. le maréchal recevaient leur démonstration de ce qu'on apprenait de l'armée d'Espagne depuis le passage de la Bidassoa.

Quant aux dépenses de la guerre, c'était le trésor public de France qui devait en supporter la charge : c'était donc au ministre chargé de la garde de ce trésor, à faire qu'elles ne fussent pas irrégulières et excessives ; et ce devoir ne lui était-il pas plus expressément imposé lorsque ce ministre était en même temps le président du conseil, et alors qu'en cette qualité il avait effacé le ministre de la guerre, et concentré en ses propres mains la direction du gouvernement tout entier ?

Il vous appartient, messieurs, dans l'ordre de votre juridiction constitutionnelle, de déterminer si un ministre du roi, revêtu des signes extérieurs de la confiance de S. M., peut être révoqué de fait sans l'avoir été de droit ; si la responsabilité ministérielle qui est votre apanage et le patrimoine de la France, peut devenir errante au gré de je ne sais quel pouvoir occulte, et si, à défaut d'un ministre vraiment responsable, la garantie ne doit pas peser toute entière sur la tête d'un ministre accapareur de toutes les influences et de tous les pouvoirs ?

Je relis le projet de loi qui vous est soumis, et je vois dans l'article 4, que les crédits du budget de l'exercice 1823 sont définitivement fixés à la somme d'un milliard 118 millions 25,162 fr. Or, messieurs, arrêter un crédit définitif, c'est tout terminer, c'est vous priver de la faculté de réparer les désordres que la justice est appelée à vous faire apercevoir. Il faut donc, avant d'approuver les comptes, attendre que la cour royale ait prononcé.

Alors, vous aurez d'autres devoirs à remplir. Vous devez la justice à tous, vous la devez complète et sans ménagemens, d'une part, afin que les hommes de bonne foi ne craignent pas de se livrer à des transactions avec l'état ; d'une autre part, afin qu'une terreur salutaire pénètre jusqu'au fond de l'âme de ceux qui seraient tentés de se faire les associés ou les patrons de la friponnerie ou du brigandage.

Je demande que les comptes de 1823 soient ajournés jusqu'à l'année prochaine.

M. le général Foy descend de la tribune au milieu d'un murmure général d'approbation. M. le ministre des finances demande la parole ; mais il reste longtemps sans pouvoir se faire entendre. Un grand nombre de députés entourent le banc de M. le général Foy, et lui adressent de vives félicitations. Le silence se rétablit enfin, et M. le ministre commence d'une voix tellement faible que plusieurs membres l'invitent à parler plus haut.

Le ministre combat dans un long discours les divers arguments dont s'est appuyé le général Foy.

M. Labbey de Pompières est appelé ensuite à la tribune, mais on demande de toutes parts la remise de la discussion à demain. Elle est prononcée.

Cours de la bourse du 26 avril. — 5 p. cent cons. 102 fr. 15 c. Emprunt royal d'Espagne ; 58 1/2. 16<sup>e</sup> série. action de la banque, 2140. La fin du mois était à 2 h. à 102 40 à 3 h. à 102 25.

#### PAYS-BAS.

Bruxelles, le 28 avril. — On assure que la régence de la ville de Bruxelles, vient de décider, 1<sup>o</sup> qu'il ne serait plus entrepris de travaux d'utilité publique et d'embellissement, avant que ceux qui s'exécutent ne soient entièrement achevés ; 2<sup>o</sup> que lorsqu'il s'agira de mettre la main à l'œuvre pour des constructions ou des démolitions, les intentions de l'administration et les devis seront préalablement rendus publics et qu'on écouterait les avis qui signaleraient des erreurs ou des irrégularités manifestes ; 3<sup>o</sup> et enfin que tous les travaux indistinctement seront adjugés publiquement et qu'il ne sera point fait de marchés à main ferme avec des entrepreneurs affidés. Il n'est point douteux que l'exécution ponctuelle de ces trois articles ne prévienne des abus, inconnus, à la vérité, jusqu'à présent, mais qui pourraient se glisser par la suite.

(Le Belge.)

LIÈGE, LE 29 AVRIL.

Le 28 de ce mois, un ouvrier houilleur nommé Toussaint Cabay, de la commune d'Ans, travaillant à l'exploitation de M. Orban et C<sup>o</sup>, au faubourg Ste. Marguerite, ayant voulu sortir de l'endroit où il était occupé à extraire la houille, est tombé

au fond du bure d'une hauteur de 36 aunes environ, et a expiré sur-le-champ. Ce malheureux laisse quatre enfans en bas âge.

— On écrit de Harlem, le 25 avril, que du côté de Zaandam, l'eau qui est restée après les inondations, n'a diminué qu'imperceptiblement depuis un mois, et qu'un grand nombre de cultivateurs de cette contrée de la Hollande septentrionale sont forcés par le défaut de fourrages, de vendre leurs bestiaux qu'ils avaient sauvés avec tant de peine.

— Il n'est bruit dans tout le faubourg Saint-Germain que d'un singulier autodafé qui a eu lieu chez le vidame de X... ; lundi dernier, il a fait élever au milieu de la cour de son hôtel un très joli bûcher, et en présence de tous ses parens et amis, il y a mis le feu, après y avoir préalablement placé un bel exemplaire des œuvres complètes de Molière. Depuis ce jour, on n'appelle plus M. le vidame que l'exécuteur de hautes œuvres.

— Un des aides-de-camp de l'hetman Platoff, vient de mourir à Saint-Petersbourg, et la vente de ses meubles et effets a eu lieu aux enchères publiques. Sa garde-robe a été adjugée pour 20 roubles à un fripier français établi à Saint-Petersbourg. Quel a été l'étonnement de cet homme quand arrivé chez lui avec sa pacotille de pantalons et de gilets, il a reconnu qu'ils étaient faits en grande partie avec des toiles de tableaux. Il a tout de suite fait venir un peintre de ses amis, qui a reconnu dans ces singuliers tissus cinq Demarne, un Gérard-Dow, un Bouton, deux Ver-net, un Ruysdaël et quelques autres tableaux de prix. Le fripier se trouve maintenant avoir une collection de tableaux, estimée cent vingt mille roubles ; voilà une nouvelle qui va faire rechercher les vieilles bulottes de MM. les cosaques ; peut-être beaucoup de chef-d'œuvres se trouveront-ils ?

#### COUR D'ASSISES DE LIÈGE. — Affaire Vincent.

Audience du 29 avril.

L'audience est ouverte à dix heures

La parole est à M. l'avocat-général de Lantremange.

Après avoir exposé le danger d'une décision indulgente dans une affaire qui intéresse si vivement le commerce, principale source de la prospérité des états, M. l'avocat-général passe au développement des moyens qui appuient l'accusation. On se rappellera que Vincent est accusé de s'être, dans l'intervalle du mois de novembre 1823 au premier mars 1824, rendu coupable de banqueroute frauduleuse ;

1<sup>o</sup>. Pour ne point avoir justifié de l'emploi de ses recettes ;

2<sup>o</sup>. Pour avoir détourné des sommes d'argent, des dettes actives, des marchandises, denrées et effets mobiliers ;

3<sup>o</sup>. Pour avoir, au préjudice d'un mandat spécial, en vertu duquel il était possesseur ou dépositaire d'effets de commerce, appliqué à son profit les fonds ou la valeur de ces effets, après les avoir négociés en contravention à son mandat ;

4<sup>o</sup>. Pour ne point avoir tenu de livres qui présentassent sa véritable situation active et passive, ou pour les avoir cachés s'il en a tenu.

Nous avons donné un extrait de l'acte d'accusation dans notre feuille du 24 de ce mois qui contient la base de la plaidoierie du ministère public.

Après M. l'avocat-général, le défenseur obtient la parole.

M. Dereux déclare qu'il ne s'attendait pas à plaider à cette audience ; qu'il a passé une partie de la journée d'hier à conférer avec l'accusé sur des écritures qu'il n'avait point encore eues en sa possession ; et qu'il lui manque encore des renseignements pour la rédaction de ses notes relatives au premier et troisième chefs d'accusation, dont les détails sont très compliqués.

M. l'avocat-général s'oppose à la remise.

M. le président fait observer au défenseur que si l'accusé avait demandé plutôt communication de ses écritures, on se serait empressé de les lui mettre sous les yeux ; que dans tous les cas l'avocat pourrait commencer par la discussion des autres chefs d'accusation.

La cour se retire pendant quelques instans ; à son retour, M. le président donne la parole au défenseur.

L'avocat de l'accusé s'attache d'abord à justifier la conduite antérieure de Vincent. Employé, jeune encore, dans les bureaux de M. F..., agent de change, il parvint à faire quelques économies, auxquelles se joignit le bénéfice d'une liquidation considérable, dont il avait eu personnellement la gestion. Sorti de chez M. F..., et ayant gagné sa confiance, il en obtint un crédit de 15 à 16,000 francs qui explique, dit le défenseur, les premières apparences de la prospérité de son établissement. Quant aux dépenses et au luxe qui lui sont reprochés, il faut les attribuer, non à des intentions criminelles, mais à la légèreté et à l'inexpérience d'un jeune homme à peine âgé de 21 ans, et disposant déjà de quelques fonds.

Après d'autres considérations concernant aussi la moralité de Vincent, le défenseur aborde le chef d'accusation qui regarde les livres de l'accusé.

Il dit que le livre de caisse étant le seul qui manque, et la tenue n'en étant pas prescrite par le code de commerce, Vincent ne peut être incriminé sous ce rapport ; que si les autres livres présentent quelques omissions ou irrégularités, il faut s'en tenir à cet égard à la déposition du syndic de la faillite, qui mieux instruit de leur état que personne, a déclaré n'y avoir découvert aucune trace de fraude, mais seulement de la négligence ; si les livres universels délivrés par Vincent aux sieurs J..., T... et D... n'y sont point consignés, on ne pourrait incriminer cette lacune, que pour autant que l'accusé s'en fût servi pour inspirer une confiance trompeuse, circonstance qui n'est pas même alléguée. Le défaut d'inscription des dépenses domestiques de l'accusé est également le fruit d'une négligence qui n'a rien de criminel. Le défenseur ajoute à ces considérations de fait un argument tiré de la différence des expressions dont se servent les articles 593 et 594 du code de commerce ; le dernier, qui regarde seul l'absence ou la mauvaise tenue de livre, ne s'exprimant qu'en termes facultatifs « pourra être poursuivi comme banqueroutier frauduleux etc... », suppose nécessairement l'examen de la question intentionnelle.

Passant ensuite au chef d'accusation relatif aux sommes d'argent, dettes actives et effets mobiliers, que Vincent aurait détournés, le défenseur soutient que les convertis d'argent et les literies dont se servait Vincent appartenaient à sa mère qui demeurait avec lui, que rien n'a établi que l'accusé eût jamais acheté aucun de ces objets, ni que l'argenterie portât son chiffre. Quant aux valeurs emportées, Vincent s'est abstenu d'en faire usage, à l'exception de deux billets, négociés, le premier pour recouvrer son char-à-banc qui était retenu en route, le second pour hâter son retour à Liège, en remplacement de fonds destinés à ses frais de route, et dont l'envoi, annoncé par le syndic de la faillite, éprouvait du retard. L'idée de fraude est d'autant moins admissible, qu'à cette époque l'accusé était au pouvoir de la justice.

Le défenseur cherche à tirer d'une lettre écrite à M. T... par Vincent, alors qu'il était libre à Paris, la conséquence qu'il n'a voulu faire des valeurs emportées aucun emploi préjudiciable à ses créanciers. Il soutient au surplus que ces valeurs ayant été restituées à la masse, l'accusation, sur ce point, manquant de fondement ; que le failli restant propriétaire de ses biens et n'en perdant que l'administration, on ne peut pas, comme fait le ministère public, assimiler ce qui a eu lieu à un vol suivi de restitution.

il n'y a point eu enlèvement de la chose d'autrui, et que le gage des créanciers n'a point été frauduleusement aliéné.

Le défendeur demande de nouveau que la continuation de son plaidoyer soit remise à demain pour les motifs exprimés plus haut. Un débat vif s'engage à cet égard entre le ministère public et lui. La cour avait consulté l'avocat de l'accusé, suspend l'audience jusqu'à quatre heures; ce qui fait croire que l'arrêt sera rendu ce soir, mais à une heure avancée pour que nous puissions en rendre compte aujourd'hui.

Dumas.

CONVERSATIONS DE LORD BYRON, recueillies pendant son séjour à Pise en 1822, par Thomas MEDWIN, traduit de l'anglais, Paris 1825.

Il y a loin des *anas* de M. Cousin d'Avalon aux recueils de MM. Las-Cases, O'Meara, Medwin, etc. Outre la facilité d'introduire, même sans mauvaise foi, dans les premiers, de prétendus bons mots, des traits, voire des calembourgs, dont les héros de ces maigres compilations ne se sont jamais rendus coupables, les *anas* ont l'inconvénient de ne nous offrir que des saillies, et nous donnent fort peu de moyens de juger le caractère de qui on les attribue.

Les conversations, au contraire, recueillies par ceux qui sont admis à l'intimité des hommes célèbres, nous les montrent tels qu'ils sont; elles complètent qu'une biographie, elles offrent néanmoins plus d'intérêt: la forme dramatique y est substituée à la forme narrative, le personnage est sous nos yeux, nous le voyons, nous l'entendons.

En louant le genre, nous ne nous dissimulons point les abus dont il peut être l'occasion. La minutieuse exactitude de l'auteur des mémoires de St.-Hélène a faigné plus d'un lecteur:

il est bon de montrer son héros en deshabillé; mais peut-être la curiosité ne va-t-elle pas jusqu'à exiger qu'on le dépouille de sa robe de chambre.

On a signalé un autre danger: la possibilité d'altérer, de supposer même des conversations. D'abord il est difficile de croire que le confident, l'ami, le domestique célèbre puisse se rendre coupable envers sa mémoire d'une fautive criminelle impiété; ensuite comment espérer de donner le change au public? Quelles interpositions oseraient se placer à côté de l'éclat et de l'originalité des improvisations du prisonnier de Ste.-Hélène et aspireraient à dénigrer un instant ce dangereux parallèle?

L'enthousiasme de M. Medwin pour lord Byron quoique non moins mérité, ne le conduit pas aussi loin que celui de M. Las Cases pour Napoléon. Quant à sa sincérité elle n'est pas problématique aux yeux de ses contemporains. Sans le sort qu'a éprouvé le manuscrit de lord Byron, dit-il, ses notes n'auraient jamais été livrées au public. J'ai donné les idées de lord Byron, ajoute-t-il, telles que je les ai notées dans le tome. Ce manuscrit dans plusieurs endroits, on ne trouvera que la substance sans la forme. Qui pourrait rendre la vivacité de son esprit, l'entraînement de son langage, les saillies de son imagination? Qui pourrait oublier l'expression de sa voix et de ses manières, qui prétaient leur charme à tout ce qu'il disait?

On sent qu'un pareil livre n'est pas susceptible d'analyse. C'est un recueil, dont on ne peut donner une idée qu'en en citant quelques extraits.

« Je vis pour la première fois, dit lord Byron, Mad. Millbank (1) lady S..., ce fut un coup fatal, et je me rappelle que je trébuchai sur l'escalier. Je fis à Moore (2), qui m'accompagnait, la remarque que l'on a d'un mauvais augure. J'aurais dû faire cas de l'avertissement. »

« Maîtresse William, la devineresse, m'avait prédit que l'âge de vingt ans serait dangereux pour moi. La sorcière avait prédit juste; il en fut ainsi. Je n'oublierai jamais le 2 janvier. Parmi toutes les personnes présentes, le jour de mes nocces, lady Byron fut la seule qui ne montra aucune émotion. Sa mère pleurait: moi je tremblais comme la feuille; je sautais tout de travers, et après la cérémonie, je l'appellai miss Millbank. »

« J'ai des préjugés sur les femmes; je n'aime pas, par exemple, à les voir manger. Rousseau fait sa Julie gourmande; mais cela n'est pas du tout conforme à mes goûts; je n'aime pas non plus à être interrompu pendant que l'on parle. Lady Byron n'avait aucun égard à ces fantaisies de ma part; la seule chose que je me rappelle lui avoir jamais dite, fut un soir, très peu de temps avant notre séparation; j'étais debout devant le feu, réfléchissant sur l'embarras de mes affaires, et sur d'autres tracas, lorsque lady Byron vint près de moi et me dit: Byron, est-ce que je vous importune? — « Non, lui répondis-je. » J'en fus fâché après et me reprochai l'expression; mais elle m'échappa sans le savoir, tout-à-fait malgré moi. A peine me fut-elle revenue que je le disais.... »

« Je m'étais renfermé dans une rue retirée de Londres pour composer l'épique de *Corinthe*, et j'en avais refusé l'accès à tout le monde, jusqu'à ce que mon travail fût terminé. Un jour, je fus surpris de voir un docteur venir de lui forcer tous deux ma porte en même temps. Je ne connus d'abord le but réel de leur visite; leurs questions me parurent singulières, et assez hors de saison, pour ne pas dire impertinentes. Mais j'étais-je pensai si j'eusse su qu'ils étaient envoyés (par lady Byron et moi) pour acquérir la preuve de ma démence? »

« Un jour je dinai chez sir Ralph. C'était une bonne pâte d'homme, et vous pouvez vous faire une idée, quand je vous dirai qu'on servait toujours sur sa table un gigot de mouton, afin qu'il pût lui fournir quelque fois l'occasion de répéter le même bon mot. »

« Je fus envoyé à Harrow à douze ans, et je passai mes vacances à Harrow. Ce fut là que je vis pour la première fois, Mary C., elle était quelques années plus âgée que moi; mais à cet âge les enfants aiment une personne qui est plus âgée qu'eux, comme les hommes aiment ce qui est plus jeune qu'eux à une époque postérieure de la vie. Ce fut pour moi des vacances de roman! Maria était l'idéal de beauté que pouvait me peindre ma imagination. J'ai puisé toutes mes fables sur la nature céleste des anges dans la perfection que mon esprit créait en elle, je dis *créait*, comme tout le reste de son sexe, je ne la trouvais rien moins que parfaite. »

« Voici une anecdote qui prouve combien est grand le prestige de la réputation. »

« Je viens, dit-il, de recevoir à l'instant une lettre de Murray (3). Que me dit-il? Il me dit qu'il y ait inclus un long et ennuyeux extrait du long et ennuyeux poème latin de Pétrarque *Africa*. Il a la modestie de me proposer de le traduire pour Ugo Foscolo, qui recueille des mémoires sur Pétrarque. Il a mis Moore, lady Dacre, etc., à contribution pour cela. Qu'avez-vous fait de la mort de Mago? Il faut parbleu, Medwin, que vous l'emportiez chez vous, et que vous le traduisiez, et je l'envoierai à Murray. Ne dirons pas s'il est de vous ou de moi; et il sera curieux d'entendre comment qu'en portera Foscolo. Soyez sûr qu'il ne sera pas défectueux. »

« Dans le courant de la journée (c'est M. Médwin qui parle), je mis l'ou-

(1) Depuis lady Byron.  
(2) Célèbre poète anglais.  
(3) Libraire de Londres.

vrage en vers rimés, et, soit dit entre nous, passablement estropiés. Il les envoya par le courrier suivant en Angleterre.

« Presque par le retour du même ordinaire, arriva en remerciement une épître de compliments jusqu'aux nues, et qui nous fit rire de tout notre cœur. »

« Lord Byron, comme plusieurs hommes de génie (1), était superstitieux. « Qui peut, disait-il, s'empêcher d'être superstitieux! Walter Scott croit en une seconde vue. Rousseau essayait de savoir s'il serait damné ou non en visant à un arbre avec une pierre. Goethe en fit autant pour apprendre s'il réussirait dans une entreprise. Les Italiens pensent que de l'huile répandue est de mauvais augure. Le comte de Gamba en répandit la nuit qui précéda son exil de Ravenne et celui de sa famille. Vous a-t-on jamais dit votre bonne aventure? Mistress Williams m'a dit la mienne. Elle me prédit que vingt-sept ans et trente-sept ans seraient deux âges dangereux dans ma vie (2). L'une des deux prédictions s'est déjà réalisée. — Oui, ajoutai-je, et ne vous a-t-elle pas aussi prédit que vous mourrez moins et avare? — Je crois pas beaucoup à ces deux dernières prédictions. Mais il y a des jours heureux et malheureux, aussi bien que des nombres et des années. Vous ne voudriez pas faire de visites le vendredi n'est-ce pas? Vous savez que vous devez me présenter à Madame.... Ce ne sera pas demain, c'est vendredi. »

« Voici quelques détails sur Walter-Scott. On lira sans doute avec intérêt l'opinion de l'auteur de *Childe-Harold*, du *Corsaire*, etc. sur l'auteur d'*Ivanhoë* et de *Quentin-Durward*. »

« Quand j'entraî dans le salon, lord Byron était occupé à dévorer, selon son expression, un nouveau roman de Walter-Scott. »

« Qu'il est difficile, me dit-il, de créer quelque chose de neuf! Quel était ce voluptueux de l'antiquité qui offrait une récompense pour un plaisir nouveau? Peut-être tous les efforts de l'art et de la nature ne pourraient-ils suggérer une idée nouvelle. Cette page, par exemple, est brillante; elle est pleine d'esprit; mais voyons ce qu'elle contient d'original. Ce passage-ci vient de Shakespear; ce bon mot, d'une comédie de Shéridan; cette observation, d'un autre écrivain (nommant l'auteur); et pourtant les idées sont jetées dans un nouveau moule, et peut-être Scott ne se doutait pas du plagiat. C'est vraiment un mal d'avoir une trop bonne mémoire. »

« Je ne voyage jamais sans les romans de Scott, dit-il; c'est une vraie bibliothèque, un parfait trésor littéraire. Je pourrais les relire une fois par an avec un nouveau plaisir. »

« Walter-Scott a gâté la réputation de sa poésie par la supériorité de sa prose. Telle est l'étendue et la souplesse de son talent dans l'art d'écrire, que, si ses romans venaient à lasser le public, ce qui n'est pas probable, il s'appliquerait à quelque autre chose et réussirait aussi bien. »

« Pensez-vous, lui demandai-je, que les romans de Walter-Scott doivent une partie de leur réputation au soin que prend l'auteur de cacher son nom? »

« Non, répliqua-t-il, ces sortes d'ouvrages ne peuvent rien perdre ni gagner à ce mystère. Je suis encore à concevoir la raison de cet incognito, si ce n'est que la famille régnante n'aurait pas été charmée de *Waverley*. Il y a bien un peu de charlatanisme de la part de quelques auteurs de garder l'anonyme. *Junius* dut beaucoup de sa renommée à cette supercherie; et maintenant qu'on sait que c'est l'ouvrage de sir P. Francis, qui est-ce qui le lit? »

« De tous les écrivains du jour Walter-Scott est un des moins jaloux: il a trop de confiance dans sa renommée pour craindre ses rivaux. »

« Je suis accusé d'ingratitude envers un certain personnage (3). On prétend qu'après des politesses, je n'aurais pas dû parler de lui avec irrévérence. Ces épigrammes furent écrites long-temps avant mon introduction auprès de lui, qui fut, après tout, purement accidentelle et nullement recherchée de ma part. Je le rencontrai un soir chez le colonel J.... la compagnie étant peu nombreuse, il ne pût s'empêcher de m'apercevoir, et comme je faisais grand bruit à cette époque, étant un des héros du jour, il envoya le colonel pour m'exprimer le désir que je lui fusse présenté. J'aurais volontiers refusé cet honneur, mais je ne le pouvais déceint. Sa demande était d'une nature impérative, il fut très poli, car il est l'homme le plus poli de l'Europe, et me fit des compliments qui ne signifiaient rien. Ce fut là toute la civilité qu'il me montra jamais, et ce n'est pas un grand fardeau sur ma conscience. »

Nous terminons ces extraits, dont l'intérêt qu'inspire le poète-héros peut seul excuser la longueur, par un fragment de l'esquisse du caractère de lord Byron tracé par M. Medwin.

« L'école de lord Byron a été appelée l'école satanique de la poésie. C'est un nom qui n'a jamais été fondé et ne peut paraître tel qu'à l'esprit de parti. »

« Aux yeux des lecteurs superficiels ou prévenus, il a paru confondre la vertu et le vice; mais s'il décocha les traits du ridicule sur le genre humain, en général, ils furent seulement dirigés contre l'hypocrisie, les petites prétentions, les viles cabales et les intrigues du siècle. Personne ne respecta davantage la liberté, d'où émanent les vertus sociales. Jamais écrits ne tendirent plus à exalter et ennoblir la dignité de l'homme et de la nature humaine. Une action généreuse, le souvenir d'un trait de patriotisme, de dévouement ou de désintéressement, lui faisaient éprouver les plus sublimes émotions, et lui inspiraient les pensées et les images les plus brillantes pour les exprimer; et son indignation contre la tyrannie, le vice ou la corruption, tombait comme la foudre du ciel sur le coupable. (4) Ch. A. »

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Le roi de Bavière a chargé M. Trauenhofer, mécanicien à Munich, de la confection d'un télescope d'une dimension qui surpasse celui de l'université de Dorpat, généralement cité comme extraordinaire pour sa grandeur.

Nous avons annoncé il y a quelques jours que M. Milliau, artiste vétérinaire à Gand, avait publié un remède contre la maladie épidémique qui fait en ce moment de grands ravages parmi les chevaux dans diverses contrées. C'est une espèce de typhus qui attaque promptement le poulain. Ses symptômes principaux sont la perte de l'appétit, les yeux mornes, éteints et gonflés, la tête baissée et atteinte de vertiges, la bouche décolorée et pleine de glaires, le dos insensible et le poil hérissé, l'haleine enflammée, l'urine échauffée et d'une mauvaise odeur, les autres évacuations dures, et le poulain également dur et accéléré. Le traitement qu'a prescrit M. Milliau, qui a fait une étude spéciale de cette maladie, consiste en une saignée au pied, de deux livres, poids ancien, plus ou moins, selon l'âge et la taille du cheval; à pratiquer deux sétons (ou bien un seul si la maladie n'est pas très violente) appliqués au poitrail avec un vésicatoire: trois fois un léger lavement composé de décoction d'une herbe connue sous le nom de

(1) Pascal voyait constamment un précipice à côté de lui; Napoléon croyait à son étoile.

(2) Il fut marié, comme nous l'avons vu, dans sa 27<sup>e</sup> année, et mourut dans sa 37<sup>e</sup>.

(3) On croit qu'il s'agit ici du prince régent, aujourd'hui Georges IV.

(4) Qui n'a pas lu ses imprécations contre les Napolitains?

*kazekens kruyd*, de son, et trois cuillerées à bouche d'huile de lin; des bains aux yeux et aux narines au moyen de la même décoction; seringueur plusieurs fois le jour avec une composition de miel, de vinaigre et de jus de carotte.

Les moyens internes consistent en 2 livres miel (ancien poids de Flandre), 4 onces bois de réglisse, 3 onces althéa, 2 onces fleur de soufre, 2 onces crème de tartre, 4 onces enula campana ou racines d'années, 2 onces salpêtre et 4 onces iris de Florence. Cette recette suffit pour quatre chevaux; il doit en être fait des masses de 5 onces, dont il sera donné une seule par jour à chaque cheval.

On écrit de Stockholm, 15 avril: Les délégués de la société anglaise du gaz ont conclu, avec la commission nommée *ad hoc*, une convention d'après laquelle l'éclairage de cette capitale par le gaz commencera au mois d'août de l'année prochaine.

## COMMERCE.

A dater du 1<sup>er</sup> juin prochain, les navires étrangers ne seront admis dans les ports des états romains que sous les mêmes conditions et en payant les mêmes droits que les navires de ce dernier pays, lorsqu'ils sont reçus dans les ports étrangers.

### BOURSE D'ANVERS, du 28 avril.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été faibles et avec peu de preneurs. *Pays-Bas*. Dette active, 59 A. Oblig. du synd., 99 3/8. Act. de la soc. de commerce, 104 P.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été offert à 174 3/8 % P. les trois mois sont cotés à 174 % P. Le Londres court a été offert à 3974 1/2 P. les deux mois se sont placés à 3972. Le Paris court coté à 378 % b. A., les deux mois cotés à 378 % p. A ont été demandés, le papier à trois mois a été offert à 578 % p. P. Le Francfort court s'est fait à 35 15716, les six semaines à 35 11716 A., les trois mois sont cotés à 35 7716. Le Hambourg court a été offert à 35 178. Le papier à terme manque.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 200 balles café Batavia à 40 378 cents, et environ 60 balles coton Ténésée à 83 378 cents.

### BOURSE D'AMSTERDAM, du 27 avril.

Dette active, 59 172 60 59 11716, différée, 1 3716 1 174 1 773. Bil. de change, 44 174 45. Synd. d'amortis., 99 172 100 99 778. Rentes remb., 88 374 89 174 178. Lots d'o., 88 172 89 172. Act. soc. com. 104 104 172 174.

### PRIX DES GRAINS, à Liège, le 28 avril.

La rasière de froment, prix moyen. . . fl. 5 28 c.  
" de seigle, prix moyen. . . " 3 08 "

### TEMPÉRATURE DU 29 AVRIL.

A 9 h. du mat., 13 172 d. au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 15 d. au-dessus.

## THEATRE DE LIEGE.

Par permission de MM. les Bourgmestre et échevins,

Mlle. Pauline Bourson, âgée de 9 ans et demi, qui débuta l'an dernier avec le plus grand succès sur le théâtre du Gymnase à Paris, et qui vient de donner des représentations sur les théâtres royaux de Bruxelles, Anvers et autres de ce royaume, se propose de donner ici trois représentations.

La première aura lieu dimanche premier mai, et se composera, comme suit :

*Le Vieux Garçon et la Jeune Fille*, vaudeville en un acte, dans lequel Mlle. Pauline Bourson remplira 5 rôles différents. Le spectacle sera terminé par *Frosine, ou la dernière venue*, vaudeville en un acte, dans lequel Mlle. Pauline Bourson remplira 5 rôles de différents caractères.

L'affiche du jour annoncera les deux vaudevilles qui compléteront le spectacle et qui seront joués par les artistes qui accompagnent Mlle. Pauline,

Pour la location des loges, s'adresser chez le sieur Hutoy, place St.-Denis, n. 749.

( Prix ordinaires des places. )

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On prie les personnes qui auraient connaissance de deux cuillères en argent marquées M. C. en chiffre, d'en donner connaissance au bureau de cette feuille. On donnera vingt fr. de récompense.

Belle et solide calèche allemande à vendre. S'adresser au bureau de cette feuille.

(295) Messieurs les actionnaires du spectacle de Liège, sont invités à se réunir en assemblée générale dimanche prochain premier mai, à onze heures très-précises du matin, dans le grand foyer du théâtre pour délibérer sur différentes propositions de leur ressort prévenant le public que la location des buffets annoncée au 29 courant n'aura pas lieu avant cette réunion pour la commission. DEBEFVE.

A louer, dès à présent, les fours à chaux de Flône. S'y adresser.

Mardi dix mai, à dix heures du matin, les enfans de feu Mr. Pierre-Jean Lejeune, voulant faciliter leur partage, feront exposer en vente publique, devant le notaire Lys, en sa demeure à Verviers, deux maisons situées au bourg de Hodimont, l'une située Grande-Rue, n° 186, l'autre derrière, numéro 179, avec cour, rames au chaud, cinq poêles et tous accessoires, tenant aux propriétés de M. Depouhon et des enfans Fischer. Ces immeubles sont dans le meilleur état. Le cahier des charges est déposé chez ledit notaire.

Lundi 9 mai, à dix heures du matin, M. Catoir fera exposer en vente publique, en la demeure du notaire Lys, à Verviers, au plus offrant et dernier enchérisseur, une maison en très bon état, avec deux maisons y contigues, grand jardin et toutes dépendances, situées au village d'Andrimont près de l'église.

La maison principale est dans le meilleur état, l'intérieur est très bien soigné, et elle est très agréable pour une résidence d'été.

Cette vente présente sûreté et facilités; s'adresser au notaire ou au propriétaire, à Verviers, pour plus amples renseignements.

### Messageries royales rue Féronstrée, n° 742, à Liège.

A dater du 1<sup>er</sup> mai, la diligence pour Spa partira trois fois par semaine, les mardi, jeudi et samedi à dix heures du matin. Le retour sur Liège: lundi, mercredi et vendredi.

JANIN a l'honneur de prévenir le public qu'à dater du premier mai, il partira tous les jours de l'hôtel des Pays-Bas, à Liège, pour Chaufontaine, une voiture à 6 places bien suspendue, à 6 heures du matin; elle repartira du grand hôtel des bains à dix heures, pour repartir de Liège à deux heures après-midi, et de Chaufontaine à huit heures.

Il prévient aussi que le grand hôtel des bains à Chaufontaine est totalement restauré à neuf: l'on y trouvera des appartemens commodes, déjeunés, table d'hôte bien servie, tables particulières à toute heure, vins, café, liqueurs de premières qualités et à des prix très-modérés. Il y aura dans le jardin toutes sortes de jeux récréatifs.

Il se flatte, tant pour la bonne tenue des appartemens, la bonne qualité de ses marchandises, que pour l'exactitude du service, mériter la bienveillance des personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

Une demoiselle de bonne famille, au fait du commerce d'épicerie, désire se placer sans exiger d'appointement. S'adresser n° 24, sur le Marché.

A vendre environ quatre à cinq mille bottes de trèfle de la meilleure fénaison, à la ferme de M<sup>lle</sup> la comtesse de Liedekerke-Surlet, à Ans, occupée par le Sr. Braine.

Le Sr. COLLINET, vis-à-vis la porte du rivage des Croisiers, n° 221, prévient le public que le premier mai il fera partir pour Chaufontaine, tous les jours à six heures du matin, un char-à-banes neuf, bien suspendu, qui repartira à une heure après-midi. Il arrivera chez Mr. Ritiers, dans la cour des grands bains.

On demande un domestique sachant bien conduire et panser les chevaux. S'adresser rue Chaussée-des-Prés, n° 351, où l'on dira pour qui c'est.

### (297) A vendre en vertu de jugement

Une ferme d'origine patrimoniale, dite la ferme de Bue, située à une lieue et demie de la ville de Verviers et à trois lieues de celle de Liège, joignant la nouvelle route royale le long de la rivière de la Vesdre, et dans une situation des plus agréables et des plus pittoresques.

Cette ferme est située à la Haute-Fraipont; elle contient, avec les bâtimens qui sont en très-bon état, 6 bonniers 33 perches et 9 aunes de prairies, dont moitié garnie de bons arbres fruitiers en plein rapport, 4 bonniers 25 perches et 9 aunes de jardins et terres labourables, 19 perches et 48 aunes de broussailles, et 5 bonniers 72 perches et 70 aunes de beaux bois taillis garni d'une belle jeune futaie; le tout contigu.

Ce bien n'est séparé de la nouvelle route que par la rivière de la Vesdre, sur laquelle il jouit d'un excellent coup d'eau propre à deux établissemens, avec l'avantage d'une seule digue de barrage.

La vente aura lieu le premier juin 1825, à deux heures demie de relevée, pardevant Mr. le juge-de-paix du quartier du nord de la ville de Liège, en son bureau sis rue Neuve, n° 939, à Liège, par le ministère de M<sup>e</sup> LIBENS, notaire.

S'adresser, pour connaître les clauses et conditions de la vente, chez ledit M<sup>e</sup> LIBENS, notaire, place St. Pierre, n° 21, et chez M<sup>e</sup> BAILLOT, avoué, rue Hors-Château, n° 248, à Liège.

### (296) Revente par suite d'une surenchère,

Les maisons portant les numéros 367, 368 et 371, et un jardin y annexé, provenant de la succession de feu N. W. Gouillon, situées faubourg St.-Gilles, à Liège, ayant été adjugées en masse moyennant 1475 francs, faisant 696 florins 94 centièmes du royaume, elles ont été surenchérées d'un quart en sus, ce qui porte le prix à 1843 fr. 75 c. ou 871 florins 18 centièmes, outre les clauses et conditions du cahier des charges. En conséquence, le dix-neuf mai prochain, à deux heures après-midi, lesdites maisons seront réexposées en vente sur l'enchère de 871 fl. 81 centièmes du royaume, devant Mr. le juge-de-paix des quartiers du sud et de l'ouest, en son bureau rue Pied-de-Bœuf, n° 693, par le ministère de M<sup>e</sup> LIBENS, notaire, place St. Pierre, n° 21, en l'étude duquel on peut prendre connaissance des charges et conditions de la vente, ainsi qu'en celle de l'avoué GODIN, rue des Carmes, n° 262. GODIN, avoué.